

10. Mesures de sécurité au Palais des Nations

Objectifs

Un projet visant à renforcer les mesures de sécurité autour du Palais des Nations est en cours d'exécution. Parmi différentes mesures, il est notamment prévu d'édifier une barrière autour de la parcelle de l'ONU. Ce dispositif, certes compréhensible au vu du contexte international actuel, n'est pas en adéquation avec les objectifs à long terme du plan directeur Jardin des Nations et avec le statut de zone de verdure (donc accessible au public) d'une partie importante du parc.

Il s'agit donc aujourd'hui de réserver la possibilité d'ouvrir le parc au public, dès que les conditions de sécurité le permettront, en maintenant des portails d'accès.

Mesures

- Réserver la mise à disposition de la partie inférieure du parc de l'ONU. - Veiller à ce que la barrière ne dévalorise pas le chemin de l'Impératrice, tronçon de la Promenade des Parcs en 1ère étape.
- Limiter toute nouvelle construction et tout aménagement routier dans le parc.
- Aménager pour le public le passage sous les voies CFF entre le Jardin botanique et le chemin de l'Impératrice, dans la partie inférieure du parc de l'ONU hors clôture, comme alternative provisoire au parcours de crête, qui devra être garanti à long terme.
- Mise en zone bleue de l'avenue de la Paix avec macarons pour visiteurs, comme alternative à la construction de nouveaux parkings éventuels dans le site.

Instances concernées

- **Groupe de travail amélioration de la sécurité du Palais des Nations**
- Etat de Genève (DAEL , DJPS et OTC)
- Ville de Genève
- Commune de Pregny-Chambésy
- Confédération

Délai

- Action en cours

Coordination

Fiche :

- 9. Place des Nations, parc Rigot, avenue de la Paix.